

Plouhinec le 24/12/2025

Nous venons de consulter le commissaire en quêtée, nous contestons la décision prise de ~~mettre~~ cette zone (6 rue de Penleven en zone N) alors qu'auparavant elle était classée en zone U (déjà urbanisée)

Nous avons obtenu un ~~permis de construire~~ et un certificat d'urbanisme le 19/07/2014 positif pour la construction d'une habitation de 170m² de plancher.

Cette parcelle est comprise dans quartier résidentiel (comprendant une 30 de maisons) selon la loi d'urbanisme elle était considérée comme à part ~~hors~~ du lot n'a pas été comprise, et donc pas appliquée par le précédent Maire de 12 ans. Aujourd'hui cette parcelle est démolie de tous arbres suite à la tempête Ciaran et devienche un terrain entre les maisons à l'est et à l'ouest.

En conséquence nous demandons que cette parcelle soit déclassée en N et reclassée en U comme auparavant.

Fait à Plouhinec

B. Arhan

le 24/12/2025

Georges et Brigitte
ARHAN

Tel 0680858482

Terrain est branché à l'eau et aux compteurs électriques